

Téléphone 01 30 42 62 35

Télécopie 01 34 97 03 98

mairie.breuil-bois-robert1@wanadoo.fr

Le 24 juin 2015

**NOTE D'INFORMATION N° 2015/04****I - FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE**

En raison du Conseil Municipal, le **samedi 27 juin**, le secrétariat sera exceptionnellement fermé au public.

**II - OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT L'ÉTÉ**

Du 4 juillet au 31 août 2015 inclus, la Mairie sera ouverte :

- le mardi de 17h à 19h (sauf le 14 juillet),
- le samedi de 11h à 12h (sauf le 15 août).

**III - NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

A compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015**, les horaires d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

JOURS D'OUVERTURE	PERMANENCE DES ÉLUS	SECRÉTARIAT
Lundi	<u>uniquement sur rendez-vous</u> de 18 h 00 à 19 h 00 Tous domaines M. LEBRET ou Mme LECOZ	de 16 h 00 à 18h 00
Mardi		de 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi	<u>uniquement sur rendez-vous</u> de 17 h 00 à 19 h 00 M. LEBRET - Mme LECOZ - M. DELAUAUD	de 17 h 00 à 19 h 00
Samedi	<u>uniquement sur rendez-vous</u> de 11 h 00 à 12 h 00 Tous domaines M. LEBRET	de 10 h 00 à 12 h 00
	<u>uniquement sur rendez-vous</u> de 10 h 00 à 12 h 00 Urbanisme et Action Sociale M. SÈVE et Mme LECOZ	

#### **IV - ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS ET DE LEURS ABORDS**

Chaque propriétaire, voire locataire, est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords. Ces obligations sont régies par le code général des collectivités territoriales :

- En aucun cas, la végétation des particuliers ne doit empiéter sur le domaine public où elle peut constituer une gêne, voire un danger, pour les promeneurs et les automobilistes.

- Les riverains doivent nettoyer les abords de leur propriété (trottoir, voirie...) et veiller à ce que les caniveaux de la voie publique ne soient pas obstrués par les végétaux et déchets de toute nature.

#### **V - ENCOMBRANTS**

Nous vous rappelons que le prochain ramassage des encombrants aura lieu **le mercredi 15 juillet 2015**.

#### **VI - OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

Comme chaque année la gendarmerie renouvelle son « **opération tranquillité vacances** ». Si vous souhaitez que votre propriété soit surveillée depuis la voie publique pendant votre absence, il vous suffit de vous rendre à la gendarmerie de Guerville pour vous inscrire à ce service. Vous pouvez obtenir l'imprimé d'inscription sur :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/A-votre-service/Operation-tranquillite-vacances>

#### **VII - A.L.S.H. GUERVILLE**

Nous vous rappelons que la commune de Guerville propose quelques places pour vos enfants dans leur **centre d'accueil de loisirs pendant les vacances d'été**. Pour tout renseignement sur les tarifs et animations proposées, contactez la Mairie de Guerville (01.30.42.63.22).

#### **VIII - CINÉMA EN PLEIN AIR**

Le Conseil Départemental et la Commune de Breuil-Bois-Robert vous invitent, le **vendredi 28 août 2015**, sur la Place des Tilleuls, à une séance de cinéma en plein air. Le film projeté sera un film d'animation : **Rio 2**.

#### **IX - PÉTANQUE**

Amateurs de pétanque, nous vous attendons munis de vos boules, le **jeudi 9 juillet à 14 h 30**, sur la **Place des Tilleuls**, pour une après-midi de convivialité.

Nous vous souhaitons une agréable période estivale.